



MECENAT D'ENTREPRISE : OPPORTUNITES ET MOYENS RENFORCES

21 décembre 2023

Cadre légal et fiscal du mécénat





Le mécénat

Le **mécénat** est défini comme le soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'**exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général**.

Les conditions requises sont :

- une activité non lucrative
- une gestion désintéressée
- un cercle étendu de bénéficiaires





Fiscalité du mécénat

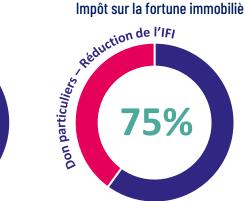




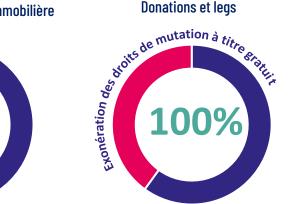
Impôt sur le revenu



Impôt sur la fortune immobilière



Donations et legs



60 % du montant pour la fraction du don inférieure ou égale à 2 millions €

40 % du montant pour la fraction supérieure à 2 millions €

Dans la limite de 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe

66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable du foyer

75% de la valeur des dons réalisés dans la limite de 50 000 €

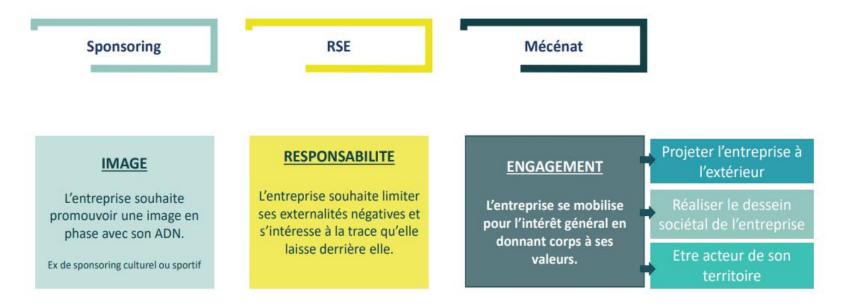
Exonération des droits de mutations à titre gratuit pour les donations et legs.

RSE ou mécénat ?





3 niveaux d'implication de l'entreprise



La RSE désigne la prise en compte, par l'entreprise, des dimensions sociales et environnementales dans la conduite de ses activités économiques et dans ses relations avec ses parties prenantes.₂Elle repose donc sur une logique endogène qui a pour point de départ les métiers et les activités de l'entreprise.





Différents niveaux d'engagement en tant que mécène



o Une implication **ponctuelle** et **circonstanciée** *Mécénat financier simple, opérations d'urgences, ...*



o Une implication **collective** et **structurée** *Evénements de collecte, mécénat collectif, mécénat de compétences*



o Une implication **stratégique** et **structurante** Création de véhicules philanthropiques dédiés -> Fonds de dotation, Fondation d'entreprise, Fondation abritée





RSE et mécénat : objectifs différents mais complémentaires

	RSE	Mécénat		
Objectifs	Prendre en compte les dimensions sociale et environnementale dans le cadre de l'activité de l'entreprise	Apporter des ressources financières et humaines essentielles à des activités d'intérêt général		
Motivations	 Améliorer les pratiques de l'entreprise Minimiser les impacts négatifs de l'entreprise sur la société Mobiliser l'entreprise au service d'un projet sociétal 	 Construire une image de marque et développer l'attractivité de l'entreprise Fédérer les collaborateurs Matérialiser les valeurs de l'entreprise 		





Comparatif des structures les plus courantes

		Fondation reconnue d'utilité publique	Fondation d'entreprise	Fonds de dotation	Fondation abritée
Durée		Illimitée	Limitée (au moins 5 ans)	Libre	Libre
Dotation initiale		Obligatoire	Facultative	Obligatoire	Selon la fondation abritante
Engagement financier		Min. 1,5 M€	au moins 150 K€ de flux par quinquennat	Minimum 15 K€	FDF : 200K€ sur 5 ans
Procédure de constitution		Autorisation auprès du Ministère de l'Intérieur et des tutelles Décret Conseil d'Etat	Autorisation en préfecture Publication JO	Demande en préfecture Publication au JO	Délibération de la fondation abritante
Gouvernance		CA (9 à 15 membres) collèges obligatoires par tiers: fondateurs, membres de droit, personnalités qualifiées	CA - collèges obligatoires : entreprises fondatrices et représentants du personnel (2/3), P.Q. extérieures (1/3).	Libre au moins 3 membres	Libre selon les règles de l'abritante
Incitations fiscales	réduction IS 60%	oui	oui, entreprise	oui	oui
	réduction IR 66%	oui	oui, salariés	oui	oui
	réduction IFI 75%	oui	non	non	oui
	Legs exonérés	oui	non, pas de legs	oui	oui
	exonération impôts sur le patrimoine	oui	oui	si la dotation n'est pas consomptible	oui
Personnalité morale		oui	oui	oui	non



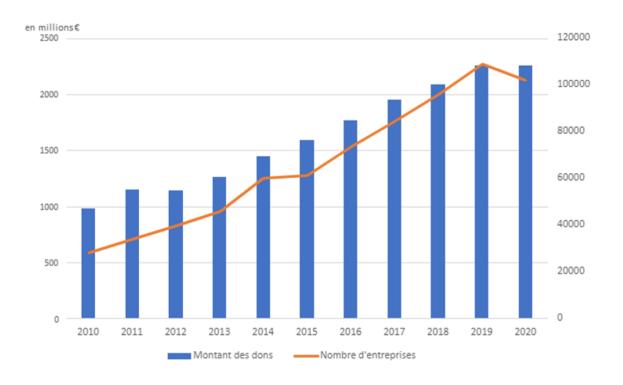
Evolution du secteur : dynamisme économique et structuration de l'engagement

Auvergne-Rhône-Alpes : 2ème territoire de philanthropie en France





Une forte croissance



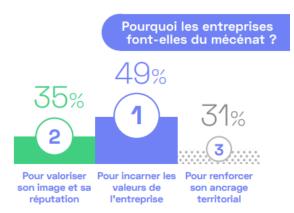
2/3 des entreprises mécènes sont des très petites entreprises





Source : DGFiP pour Admical

Pourquoi et comment les entreprises s'engagent











Source : ADMICAL Le Baromètre du mécénat d'entreprise en France 2022



Fonds de dotation et fondations : une croissance économique continue

		2001	2017	2021	Taux de croissance annuel moyen 2017-2021
	Actifs (en milliards d'euros)	10,33	29,43	40,44	+8 %
T T T	Dépenses (en milliards d'euros)	4,12	10,96	14,72	+8 %
	Nombre de salariés	50 124	97 129	108 194	+3 %





Le mécénat d'entreprise en Rhône-Alpes

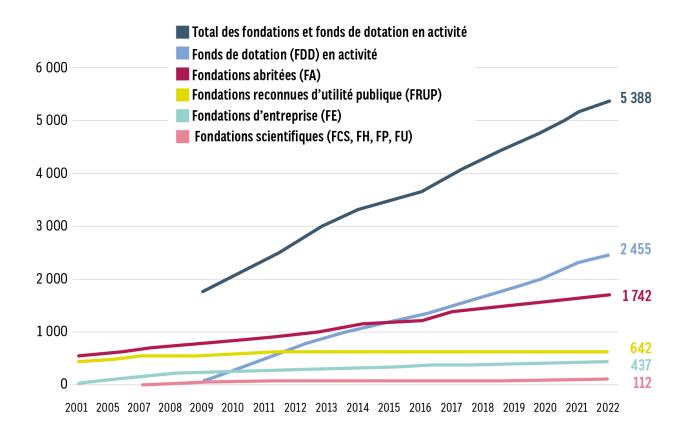


- Lyon, 2e capitale de la philanthropie en France
- 12 600 entreprises mécènes (13,2 % des entreprises mécènes françaises)
- 195,5 M € déclarés (+10 % en 1 an)
- Don moyen 15K €
- 5,6 % des entreprises Rhône-Alpes sont mécènes



Une croissance du nombre d'organisations portée par les fonds de dotation et les fondations abritées

Evolution du nombre d'organisations par statuts juridiques depuis 2001

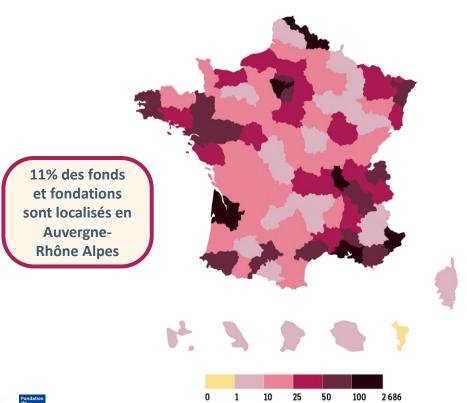








La répartition géographique des fondations et FDD

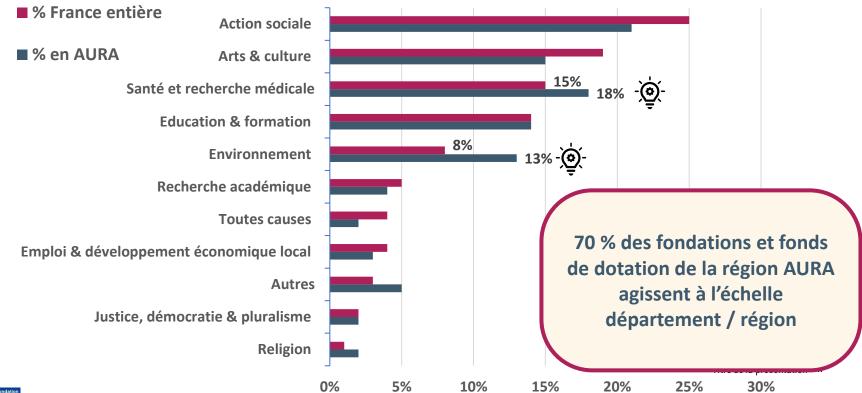


	% de fondations et
Région	FDD
Auvergne-Rhône-Alpes	10,8%
Bourgogne-Franche-Comté	1,6%
Bretagne	2,6%
Centre-Val de Loire	1,8%
Corse	0,2%
Grand Est	3,7%
Guadeloupe	0,3%
Guyane	0,0%
Hauts-de-France	3,4%
Ile-de-France	53,0%
La Réunion	0,0%
Martinique	0,2%
Mayotte	0,0%
Normandie	1,6%
Nouvelle-Aquitaine	5,5%
Occitanie	4,9%
Pays de la Loire	3,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,0%
Total général	100,00%





Des engagements forts en AURA









Une place de plus en plus importante des entreprises dans les créations des nouvelles fondations

	Créations avant 2010	Créations entre 2010-2017	Créations en 2018 et après	
Particuliers	65 %	49 %	50 %	
Entreprises	21 %	24 %	32 %	En AURA, 46% des fonds et fondations sont fondés par les entreprises
Associations	14 %	26 %	21 %	





Motivations plurielles

entreprises

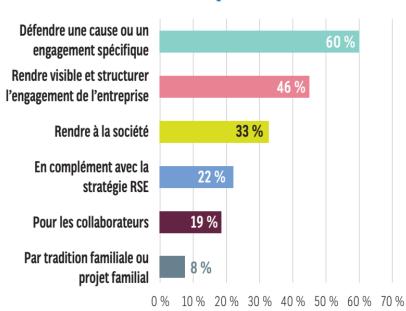






Illustration avec 3 entreprises engagées du territoire









